



Le **verre** provenant des ménages se compose de bouteilles, bocaux et flacons, cassés ou entiers.

Attention : la vaisselle, les ampoules à filament et les néons ne rentrent pas dans cette catégorie. Ils doivent être jetés dans la poubelle des ordures ménagères résiduelles (pour les deux premiers) ou en déchèterie (pour le dernier).

Le verre est collecté dans des points d'apports volontaires.

Alors allez-y : le verre se recycle à l'infini !

Evolution des tonnages de verre (2009-2019) :

